

AFFAIRE N° 13 - Approbation du programme EAU 1977 (rectifié)

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 13 décembre 1977, vous avez approuvé un programme EAU pour l'année 1977 pour un montant de 3 000 000 F. Ce programme était le suivant :

- Amélioration du refoulement de la Montagne
- Amélioration lavage des filtres à Bellepierre
- Amélioration refoulement de l'hôpital
- Canalisation Ste-Clotilde Patates à Durand
- Stabilisateur de pression à Lacroix
- Protection du captage de la Bretagne
- Amélioration du traitement à Bellepierre les Hauts
- Réfection des conduites Couderc et Cressonnière
- Amélioration de la distribution à St-François
- Refoulement du réservoir Reydelle
- Conduites à la Grande Chaloupe

Cependant, des modifications ont dû être apportées à ce programme compte tenu des urgences qui se sont fait sentir. La nouvelle liste des travaux pourrait s'établir donc ainsi :

- Amélioration du refoulement sur la Montagne
 - . Maisonneuve Montagne (Habitat très social)
 - . Pompe O.A.A.
- Amélioration des filtres à Bellepierre
- Amélioration du refoulement de l'hôpital
- Canalisation Ste-Clotilde Patates à Durand
 - . Chemin Sévagamy
 - . Chemin Damour
 - . Canalisation ruelle de l'Eglise
- Stabilisateur de pression Lacroix
- Amélioration du captage Bretagne
- Amélioration de la distribution à St-François
 - . Bras Samy
 - . Station du Butor
 - . Bras des Merles
- Refoulement du réservoir Reydelle
- Conduite Grande Chaloupe
- Alimentation EAU Moufia
- Renforcement CD 44 et raccordement Puits du Chaudron
- Extension rue Lucien Gasparin
- Extension Commune Prima
- Extension W. CLAIN
- Extension SIDR Bellepierre

Je vous rappelle que ces travaux sont financés par une subvention du Ministère de l'Intérieur et par un emprunt qui a été contracté auprès de la C.D.C.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous demande donc de vous prononcer sur ce nouveau programme.

LE MAIRE lit ensuite l'avis des Commissions :

"Favorable. Il est précisé que le programme établi à l'origine a dû faire, sur avis de la Commission des Travaux, l'objet de quelques modifications pour correspondre au mieux aux besoins du moment."

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu, S^r Denis le
Pour le préfet, le secrétaire général signé Patrice MAONIER
P.C.C. Pour le préfet le chef du bureau Délégué
signé : Jacques LACOSTE